

COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION 10 JUIN 2014

AFFAIRES GENERALES

INSTALLATION DES NOUVEAUX REPRESENTANTS MUNICIPAUX :

Le Président présente les nouveaux membres du C.A

Titulaires	Suppléants
Hacène LEKADIR	Philippe CASIN
William SCHUMAN	Raphaël PITTI
Margaud ANTOINE FABBRY	Nathalie DE OLIVEIRA
Maryline MOLINET	Danièle BORI
Patricia SALLUSTI	Jean Michel TOULOUZE
Patrick THIL	Martine NICOLAS
Bérandère THOMAS	Françoise GROLET

Monsieur RAMON indique que les personnalités qualifiées doivent être renouvelées.

D'ores et déjà, la candidature de David JISSE, musicien et producteur de radio à France musique est proposée en remplacement de Madame TASCA. Au vu de son profil, sa candidature reçoit l'assentiment des membres du conseil d'administration.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DU C.A du 5 décembre 2014

Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2013

Le Directeur général présente le rapport d'activités 2013 à l'appui d'un diaporama.

A la suite de cette présentation, Patrick THIL souhaite connaître l'évolution des abonnements par rapport à la saison 2006/2007. Il pense qu'il y a sans doute une perte d'abonnements liée au changement d'heure de démarrage des spectacles qui est passée de 20 h 30 à 20 h 00.

En effet, les spectateurs potentiels du secteur de Nancy, de Forbach et de Moselle Est ont sans doute plus de difficulté à être présents à 20 h 00.

Jean François RAMON précise qu'il n'a pas connaissance de statistiques antérieures à la création de l'EPCC et qu'il lui est difficile de faire des comparaisons avec la saison 2006/2007.

En ce qui concerne les horaires, L'EPCC s'est aligné sur ceux pratiqués par les autres salles de spectacles, notamment messines.

Hacène LEKADIR constate au vu des statistiques fournies que le jeune public est en baisse à l'Arsenal et en hausse aux Trinitaires. Il rappelle l'importance de développer une politique en leur direction pour construire l'avenir.

De façon générale, Jean François RAMON mentionne que le public a été en progression constante depuis la création de l'EPCC mais connaît depuis deux ans une stagnation. Ceci est dû non seulement au contexte économique mais aussi probablement à la concurrence entre salles de spectacles dans la région.

Bernard Faivre d'ARCIER mentionne que l'EPCC mériterait le label « Belle saison ». S'agissant des ressources propres, il note la baisse des ressources propres de la Boutique et préconise de faire des efforts et de proposer d'autres produits aux clients.

Après avoir échangé sur les actions artistiques et commerciales conduites au sein de l'EPCC « Metz en Scènes » et des moyens pour y parvenir, Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'adopter le rapport d'activités.

Nombre de votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

PRESENTATION PAR LAURENT VERGNEAU DES EVENEMENTS DANS LE CADRE DE L'INAUGURATION DE LA BAM

(cf document joint en annexe)

AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

L'EPCC doit instituer une Commission d'Appel d'Offres pour les marchés à procédures formalisées ainsi pour ceux qui prévoient son intervention. Cette présente commission vient en remplacement de celle mise en place lors du conseil d'administration du 8 juillet 2010.

Il est proposé que cette commission soit constituée de :

Membres avec voix délibératives

Monsieur Bernard FAIVRE DARCIER, Président ou son représentant, Monsieur Jean François RAMON, Directeur général.

Membres titulaires :

Monsieur LEKADIR Hacène

Madame ANTOINE-FABRY Margaud

Membres suppléants :

Madame Patricia SALLUSTI

Madame Danièle BORI

Membres avec voix consultatives

Administratrice

Responsable de pôle concerné par le marché ou son représentant

Expert en tant que de besoin en fonction de l'objet du marché

Agent comptable

Représentant de la direction de la concurrence, de la consommation et de la répression de la fraude.

Nombre de votants : 16

Pour : 16

Contre :

Abstention :

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE DESTINEE A FAIRE FACE A UN BESOIN PUNCTUEL ET EVENTUEL DE DISPONIBILITES

Le Directeur général de l'EPCC « Metz en scènes » est autorisé à ouvrir une ligne de trésorerie dont le montant maximal ne devra pas excéder 500 000 €.

Le Directeur général est autorisé à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires et à signer la convention à venir.

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre :

Abstention :

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE FINANCIER 2013

Suite à la présentation des compte administratif et compte financier 2013, il est proposé leur approbation ainsi que l'affectation du résultat de 5 895.97 € au compte de report à nouveau.

Zériga LAARABA précise qu'une réduction de titre de recettes a été réalisée sur la participation « Ville » dédiée à la BAM car, le chantier ayant été retardé, les crédits n'ont pas été complètement utilisés notamment pour le recrutement des salariés de la BAM.

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DECISION MODIFICATIVE POUR VOTE N°1 – BUDGET 2014

Zériga LAARABA, administratrice, présente les modifications apportées au budget initial.

Dépenses	Budget initial	Budget modifié	Modification
Fonctionnement	6 532 944	6 687 944	155 000
042 D - (68)	170 000	170 000	0
Investissement	280 000	280 000	0
040 D - (139)	0	170 000	170 000
Total général	6 982 944	7 307 944	325 000

Recettes	Budget initial	Budget modifié	Modification
Fonctionnement	6 532 944	6 687 944	155 000
042 R - (777)	170 000	170 000	0
Investissement	280 000	280 000	0
040 R - (28)	0	170 000	170 000
Total général	6 982 944	7 307 944	325 000

Le tableau annexé au présent extrait mentionne les variations par chapitre.

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre :

Abstention :

TARIFS DE LOCATION DE SALLES, DE BILLETTERIE ET AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES 2014 / 2015 – POLE DE MUSIQUES ACTUELLES

Il est soumis à l'approbation du conseil d'administration, les grilles tarifaires de locations de salles, de billetterie et autres prestations pour le pôle de musiques actuelles selon les tableaux joints annexés à la présente délibération :

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre :

Abstention :

INFORMATION SUR LES NOUVEAUX REPRESENTANTS DU PERSONNEL AUX INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL.

Les élections des représentants du personnel ont eu lieu en avril dernier.

La Délégation Unique du Personnel est composée de 3 titulaires (2 CFDT et 1 CNT) et de 3 suppléants (1 sans étiquette, 1 CGT, 1 CNT).

Le mandat de ces représentants est de deux ans.

TRANSFORMATION DE POSTE

La direction de l'EPCC propose de conforter les fonctions d'accueil du public, de billetterie et des bars par la transformation de postes à durée déterminée à temps partiel (actuellement pourvus par plusieurs personnes) par un poste à durée indéterminée.

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre :

Abstention :